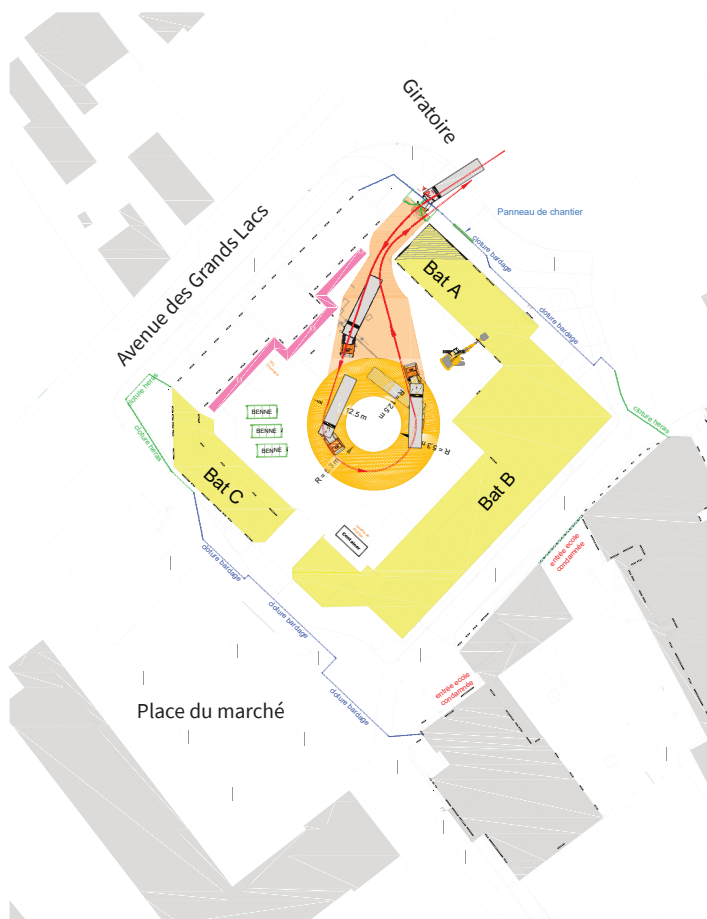


CŒUR DE VILLAGE II

RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES ENGINS ET VÉHICULES DE CHANTIER PENDANT LA PHASE DE DÉMANTÈLEMENT ET DE DÉMOLITION DES BÂTIMENTS



Du 17/10/2024 au 30/11/2024
Entrée et sortie des véhicules et engins de
chantier par le portail côté giratoire



Du 01/12/2024 au 31/12/2025
Entrée des véhicules et engins de chantier par
le portail côté giratoire et sortie par le portail
donnant sur le parking de la place du maché